

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)

Séance du 5 septembre 2022

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <p><u>DEPARTEMENT du CANTAL</u></p> <p>Nombre de membres</p> <table border="1"><thead><tr><th>Afférents au Conseil municipal</th><th>En exercice</th><th>Qui ont pris part à la délibération</th></tr></thead><tbody><tr><td>23</td><td>23</td><td>20</td></tr></tbody></table> <p>Date de la convocation : 17 août 2022</p> <p>Date d'affichage : 18 août 2022</p> <p>Vote : Pour : 19</p> <p>Contre : 0</p> <p>Abstention : 0</p>	Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	23	23	20	<p>L'an deux mille vingt-deux le Cinq du Mois de Septembre</p> <p>A 20 heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.</p> <p>Présents : Gilles CHABRIER, Jean BOUCHER, Christian PICHOT-DUCLOS, Félix ROCHE, Véronique BOREL, Magali CRAUSER, Eric TUPHE, Laurent SAIGNIE, Françoise ALRIQ, Dimitri OCTAVIE, Robert PISSAVY, Béatrice CHEVALLET, Flore COUTURE, Pierrick ROCHE, Alain BARRES, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME.</p> <p>Présents par procuration : Pierre JUILLARD donne pouvoir à Françoise ALRIQ, Roland VIDAL donne pouvoir à Jean BOUCHER, Annie COUDERC donne pouvoir à Christian PICHOT-DUCLOS.</p> <p>Absent : Aurélien TISSIER, Béatrice THOMAS, Christian GRAS.</p> <p>Secrétaire de Séance : Flore COUTURE</p> <p><i>Madame Danielle ROLLAND intéressée dans l'affaire ne prend pas part au vote.</i></p>
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération					
23	23	20					

OBJET : OPERATION FACADES – ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS

Vu la délibération du 27 janvier 2021 modifiant le règlement « Opération Façades cœur de ville 1^{ère} tranche »
Vu la délibération du 04 Mai 2022 approuvant le règlement « Opération Façades cœur de ville 2^{ème} tranche »
;
Considérant les dossiers de demande de subvention reçus complets ;

Monsieur le Maire propose d'attribuer les subventions suivantes :

Au titre de l'AAP VILLAGE REMARQUABLE 2019

RF Sous préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 07/09/2022 015-200071702-20220905-DE_2022_089-DE

NOM Prénom	Coût total des travaux HT	Montant HT pris en charge	Subvention Commune de Murat 20% (avec plafond à 5 000 €)
TALBOT Marc (sous réserve de l'obtention de l'arrêté d'urbanisme de non-opposition aux travaux)	20 027,62 €	17 303,76 €	3 460,75 €
CELLARIER Fanny	10 857,00 €	10 857,00 €	2 171,40 €
ROCHES André	16 190,00 €	16 190,00 €	3 238,00 €
TOTAL	47 074,62 €	44 350,76 €	8 870,15 €

Au titre de l'AAP VILLAGE REMARQUABLE 2022 :

NOM Prénom	Coût total des travaux HT	Montant HT pris en charge	Subvention Commune de Murat 20% (avec plafond à 5 000 €)
SERVET Anne (sous réserve de l'obtention de l'arrêté d'urbanisme de non-opposition aux travaux)	54 076,73 €	13 196,81 €	2 639,36 €
AYMARD Géraud (sous réserve de l'obtention de l'arrêté d'urbanisme de non-opposition aux travaux)	8 645,00 €	8 645,00 €	1 729,00 €
TALONNEAU Bruno (sous réserve de l'obtention de l'arrêté d'urbanisme de non-opposition aux travaux)	29 659,00 €	29 659,00 €	5 000,00 €
TISSIER Rollande (sous réserve de l'obtention de l'arrêté d'urbanisme de non-opposition aux travaux)	12 645,59 €	7 092,36 €	1 418,47 €
CHEYROUSE Pierre (sous réserve de l'obtention de l'arrêté d'urbanisme de non-opposition aux travaux)	11 198,55 €	11 198,55 €	2 239,71 €
ROLLAND Danielle (sous réserve de l'obtention de l'arrêté d'urbanisme de non-opposition aux travaux)	1 362,85 €	1 362,85 €	272,57 €
RABBE Marie-Françoise (sous réserve de l'obtention de l'arrêté d'urbanisme de non-opposition aux travaux)	1 922,00 €	1 922,00 €	384,40 €
BONNEFOY David (sous réserve de l'obtention de l'arrêté d'urbanisme de non-opposition aux travaux)	19 041,00 €	3 531,00 €	706,20 €
TEMPIER Florent (sous réserve de l'obtention de l'arrêté d'urbanisme de non-opposition aux travaux)	17 521,70 €	17 521,70 €	3 504,34 €
VIARDIN Alain (sous réserve de l'obtention de l'arrêté d'urbanisme de non-opposition aux travaux)	25 149,88 €	18 946,11 €	3 789,22 €
GARRIGOUX Marie-Louise (sous réserve de l'obtention de l'arrêté d'urbanisme de non-opposition aux travaux)	16 465,00 €	16 465,00 €	3 293,00 €
COPROPRIETE Charbonnier-Conquet (sous réserve de l'obtention de l'arrêté d'urbanisme de non-opposition aux travaux)	21 864,00 €	21 864,00 €	4 372,80 €
SCI de la JORDANNE (sous réserve de l'obtention de l'arrêté d'urbanisme de non-opposition aux travaux)	8 752,00 €	5 616,00 €	1 123,20 €
CHATELAIN Jean-Quentin (sous réserve de l'obtention de l'arrêté d'urbanisme de non-opposition aux travaux)	14 442,00 €	12 678,00 €	2 535,60 €
FAIRIN Jean-Marc (sous réserve de l'obtention de l'arrêté d'urbanisme de non-opposition aux travaux)	10 990,00 €	10 990,00 €	2 198,00 €
TOTAL	253 735,30 €	180 688,38 €	35 205,87 €

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 07/09/2022
015-200071702-20220905-DE_2022_089-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE

- APPROUVE le versement des subventions aux personnes indiquées ci-dessous sous réserve du respect du règlement des opérations façades.
- **PRECISE QUE** le versement de la subvention interviendra à l'achèvement des travaux ;
- **DIT QUE** les crédits nécessaires sont prévus aux budgets primitifs 2022 et suivants opération 172 Cœur de ville, chapitre 20 Subventions d'équipements versées, article 20422 ;
- **DONNE TOUS POUVOIRS** à Monsieur le Maire pour signer les documents nécessaires.

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,

Gilles CHABRIER



Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657). Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante: www.murat.fr

RF Sous préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 07/09/2022 015-200071702-20220905-DE_2022_089-DE

RF Sous préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 07/09/2022 015-200071702-20220905-DE_2022_089-DE